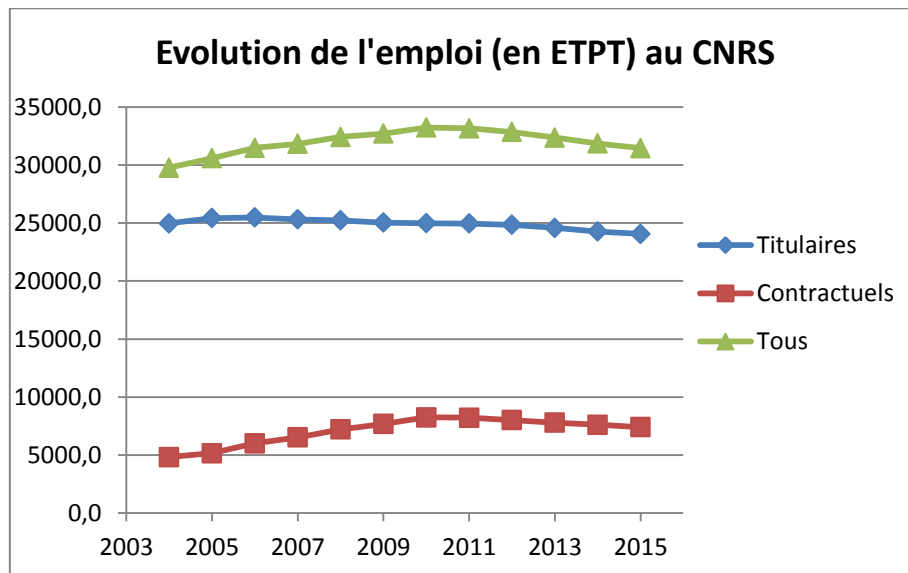


La situation : le MENESR, champion de la précarité

Avec près d'un tiers de personnels précaires le MENESR reste le champion en la matière puisque dans le reste de la fonction publique les personnels précaires représentent 12% des effectifs en moyenne.

Dans les EPST, la raison principale d'un tel niveau de précarité est la politique de financement sur projets. Ainsi, le nombre de CDD a explosé avec la mise en place de l'ANR en 2005. En parallèle l'emploi titulaire s'est contracté.

Si on prend l'exemple du CNRS (voir graphe ci-dessous) : depuis 2010, le nombre de contractuels a eu tendance à se stabiliser, voire à diminuer, mais la poursuite de la perte d'emplois de titulaires se traduit au final par une perte totale de 1770 emplois entre 2010 et 2015.



Au lieu de s'attaquer aux causes de la précarité dans l'ESR, et notamment au financement sur projets dans la recherche, la seule réponse apportée par le Ministère est la Loi Sauvadet, sans même dresser un réel bilan de cette Loi après 3 ans d'application.

Loi Sauvadet, quel bilan ?

On ne reviendra pas ici sur le premier effet de la Loi Sauvadet qui a été (et ça continue !) de faire mettre à la porte de nombreux contractuels pour éviter que ces derniers puissent éventuellement en bénéficier, mais on s'attachera aux chiffres qui nous ont été remontés par le Ministère ou nos directions.

Cas du CNRS

Au CNRS, à l'issue des 3 premières années on compte 53 titularisations par « examen professionnel réservé » (EPR) : 13 EPR pourvus sur 37 ouverts en 2013, 30 EPR pourvus sur 37 ouverts en 2014, et 10 EPR pourvus sur 37 ouverts en 2015, auxquels s'ajoutent une soixantaine de CDI... À mettre en regard d'un nombre de contractuels (hors doctorants) qui s'élève à 5640 ETPT en 2015 !

Sur l'ensemble des EPST

Voici les chiffres communiqués par le Ministère pour les deux premières campagnes d'EPR (examens professionnels réservés) :

Corps	Nb éligibles recensés	Nb postes Ouverts	2012-2014				
			Nb candidats	Nb lauréats	% postes ouverts / éligibles	% postes pourvus	% pourvus / éligibles
IR	312	5	7	4	1.6%	80.0%	1.3%
IE	351	86	252	74	24.5%	86.0%	21.1%
AI	204	46	81	34	22.5%	73.9%	16.7%
TCH	87	22	4	0	25.3%	0.0%	0.0%
AJT	19	8	2	0	42.1%	0.0%	0.0%
Total EPST	973	167	346	112	17.2%	67.1%	11.5%

A titre de comparaison, le bilan social 2014-2015 du ministère fait état de **14 884** emplois remplis par des non-titulaires dans les EPST.

Cherchez l'erreur !

L'ouverture des EPR dans les EPST se faisant en priorité sur la base des besoins prioritaires exprimés par les responsables d'unités et de services plus que sur les potentiels candidats éligibles, **nombre de postes ne sont pas pourvus faute de candidat... Pire, certains candidats se font rejeter car les jurys considèrent les EPR comme des Concours Externes !** Il est d'ailleurs symptomatique que partout dans son document de suivi d'où nous avons extrait ce bilan, le ministère lui-même les appelle des « concours réservés » !

Et comme le laissent entendre les résultats de la campagne EPR 2015 au CNRS, le bilan de la 3^{ème} campagne risque d'être pire encore !

Enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, qui a été mieux traité que les EPST (ouverture d'un nombre d'EPR équivalent au nombre d'éligibles recensés, et financement de ces postes (notamment le surcoût des cotisations retraite), mais toujours exclusion des A+ hors administratifs), le bilan du Ministère à l'issue des 3 premières campagnes est le suivant :

	Recensement initial des éligibles	Enseignement Supérieur				% / éligibles initial	Postes offert 2013-2015	% / postes offerts
		Nommés 2013	Nommés 2014	Nommés 2015	Nommés 2013-2015			
Cat A	2310	198	253	223	674	29.2%	1009	66.8%
Cat B	1592	262	230	176	668	42.0%	941	71.0%
Cat C	4498	1113	768	398	2279	50.7%	2820	80.8%
Total	8400	1573	1251	797	3621	43.1%	4770	75.9%

A titre de comparaison, le bilan social 2014-2015 du Ministère fait état d'un nombre de non-titulaires équivalent à **51 107 ETP**.

En conclusion La loi Sauvadet c'est donc moins de 1 % de dé-précarisation dans les EPST et moins de 10 % dans l'enseignement supérieur...

Une loi catastrophique
+
Une mise en œuvre a minima sans aucun moyen supplémentaire
=
Un fiasco annoncé !

Et pour améliorer ça que propose le gouvernement ?
Une prolongation de la loi dans les mêmes conditions !!
Et de continuer à développer toutes les usines à précaires : ANR, PIA, etc...

Manifestement, on ne change pas une politique qui échoue...